

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 012-4025/18/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de restructuration et de renouvellement des conduites d'eau potable du secteur de distribution Saint-Pierre les Martigues (R5)

MET 18/7583/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le secteur de distribution de St pierre les Martigues est alimenté par le compteur des Giraudets (achat d'eau traitée à la SEM), via le réservoir R5. C'est un réseau desservant une zone rurale, avec une densité linéaire d'abonnés d'environ 20 abonnés /km.

Le réseau de ce secteur, posé en 1957, présente des défaillances récurrentes et de plus en plus fréquentes (38 fuites réparées depuis 2015), additionnées aux difficultés de réparations (amiante ciment).

Le projet comprend

- le remplacement de toutes les conduites de distribution du secteur (quartier Saint-Pierre) soit 12 km et leur redimensionnement, leur déplacement sous voirie publique.
- La reprise et la normalisation de tous les branchements

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 3 000 000 euros HT.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 12 juillet 2018

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Conseil Départemental 13 « Aides aux Communes – Aides à la gestion de l'eau »	30 %	900 000 euros
Agence de l'Eau RMC «Economies d'eau – gestion quantitative de la ressource»	50 %	1 500 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	600 000euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du 17 Mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° FAG 066-3085/17/CM du 14 décembre 2017 créant l'Autorisation de Programme n° 2017600900 relative à l'opération Création et renouvellement des réseaux AEP 2017-2020 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 21 juin 2018.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération de restructuration et de renouvellement des conduites d'eau potable du secteur de distribution Saint-Pierre les Martigues (R5)

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 12 juillet 2018

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget annexe primitif 2018 et suivants de l'eau du territoire du Pays de Martigues: Opération 2017600900 - Nature : 2315 - Sous politique : F170.

La recette correspondante est constatée au Budget annexe primitif 2018 et suivants de l'eau du territoire du Pays de Martigues, section d'investissement - Natures 1313 et 1318 - Sous politique : F170.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI